

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N°	2023	05	09
----	------	----	----

**OBJET : PROTOCOLE BIENTRAITANCE, EVENEMENTS INDESIRABLES, PROJET
PERSONNALISE RPA LES JARDINS DE NOISY**

En exercice : 17 L'an deux mil vingt-trois, le trente novembre, à dix-huit heures trente,
Présents : 12 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Noisy-le-Roi,
Absents représentés : 3 légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Absents excusés : 0 Monsieur Patrick KOEBERLE, Vice-Président.
Absents : 2
Votants : 15

Membres présents : Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Jean-Michel RAGUENES,
Armelle LUCAS de PESLOUAN, Isabelle DANSETTE, Louis-Georges THANNBERGER, Anne
PICHON, Jean-Michel ARNOUX, Laurent HIBARRONDO, Christine HANQUEZ, Danielle DUREL,
Liliane MORELLEC

Absents excusés et représentés :
Marc TOURELLE : pouvoir à Patrick KOEBERLE
Marie-Hélène HUCHET : pouvoir à Delphine FOURCADE
Sylvy HAUF : pouvoir à Armelle LUCAS de PESLOUAN

Absents : André BLUZE, Pauline LACLEF

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements
et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la
République ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Vu le décret no 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret no 2021-1476 du 12 novembre 2021
relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-
sociaux ;

Vu le rapport d'évaluation transmis par le cabinet JRH CONSULTANTS en

mai 2023.
Date de réception en préfecture
078-267801322-20231130-2023-05-09-DE
Date de réception préfecture : 06/12/2023

Vu l'avis du Conseil de la Vie Sociale en date du 24 octobre 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité de se conformer aux remarques de l'évaluation ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur Monsieur Patrick KOEBERLE ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les protocoles concernant la bientraitance et les évènements indésirables ainsi que la nouvelle procédure d'accompagnement ;

Fait de délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
A NOISY-le-ROI, le 4 décembre 2023
Le Vice-Président,
Patrick KOEBERLE



Je soussigné, Marc TOURELLE, Président du C.C.A.S.
Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Publiée le 5 décembre 2023